



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 17 mars 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	12	16

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 019 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

Considérant qu'il convient d'abonder le budget primitif principal 2023 pour couvrir les besoins en investissement (déficit des restes à réaliser), Madame le Maire propose d'affecter les résultats 2022 au budget primitif principal 2023 de la manière suivante :

- **en section d'investissement :**

Article R1068 : 368 656,74 € (solde des restes à réaliser) - 39 387,80 € (excédent d'investissement) = **329 268,94 €** (pour financer le besoin d'investissement)

Article R001 : **39 387,80 €** (report de l'excédent d'investissement)

- **en section de fonctionnement :**

Article R002 : 796 019,42 € (excédent global) - 329 268,94 € (R1068) - 39 387,80 € (R001) = **427 362,68 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (Madame TALBOT), ACCEPTE l'affectation des résultats 2022 qui seront ainsi reportés au budget primitif principal 2023.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

